

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Septembre 2014

N°41

Editorial

La rentrée scolaire représente un moment important pour une commune, pour les familles, pour leurs enfants, pour les enseignants, et celle-ci plus que jamais !!

Septembre 2014 voit les enfants prendre le chemin de l'école le mercredi matin, ainsi que celui d'activités périscolaires en fin d'après midi.

Ce nouvel aménagement des temps de l'enfant a été réfléchi, dans les trois écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), pour répondre aux obligations légales, mais aussi pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leur âge :

- Concentrer les apprentissages scolaires sur cinq matinées, périodes pendant lesquelles les enfants sont intellectuellement plus disponibles.
- Allonger légèrement la pause méridienne pour que les enfants puissent prendre le temps de déjeuner.
- Proposer des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Si les communes du RPI ont un rôle important à jouer dans l'épanouissement de tous les enfants, c'est tous ensemble, acteurs de l'éducation, parents, enseignants, personnel communal et enfants que nous réussirons.

Respecter les enfants et soutenir leur réussite, c'est aussi leur proposer des temps scolaires, des activités adaptées, du temps de repos et de la convivialité.

Cette nouvelle organisation est l'occasion de créer une communauté éducative au service de tous les enfants.

Les élus et les agents municipaux veilleront à ce que tous les temps périscolaires que les élèves vivent au sein des écoles, répondent à un objectif de bien-être.

Alors que chacun passe une agréable année 2014/2015.

Sophie BOREL, 1ère Adjointe au Maire

Sommaire

En direct des conseils..... 2	Foyer rural 13
	Journée du Patrimoine14
En parcourant les rues	
Travaux voirie,5	Info 15
Questionnaire	Appel aux artisans
Mode d'emploi Step 6	
Dossier9	Etat civil 16
	Bloc note 16
Vie du village	
Centre de loisirs12	
Club des gorges du nan	

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juillet 2014

SECURISATION POINT D'ARRET TRANSISERE « LE VILLAGE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil Général d'optimiser la sécurité du point d'arrêt «le village» du réseau Transisère qui se trouve sur la route départementale 1532 en agglomération.

Cette sécurisation se fera par un marquage au sol de type zigzag, entre les deux feux tricolores dans le sens Grenoble/Cognin avec la mise en place d'un panneau de type C6.

Des devis ont été effectués et le coût de cette réalisation s'élèverait à 420,80€ HT.

Le Conseil Général propose de subventionner à hauteur de 50% les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la réalisation des travaux et charge le Maire de demander la subvention relative à cette réalisation

TRANSFERT DE COMPETENCE :GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

M. le maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors s'est engagée depuis 2008 dans une démarche d'élaboration de contrat de rivières en collaboration avec les Communautés de Communes du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère.

Cette première étape a abouti à la définition d'un programme d'actions qui devrait permettre l'amélioration des milieux aquatiques du territoire.

La compétence gestion des milieux aquatiques se définit par :

-L'animation (secrétariat, coordination, suivi et bilan) des démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que le contrat de rivières ; la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour de la thématique de l'eau;

- la réalisation d'études, de travaux et d'entretien visant la protection et la restauration des milieux aquatiques et des formations boisées riveraines d'intérêt communautaire ;

- maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la communauté de commune est identifiée dans le cadre

d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau dont le contrat de rivière ;

Après délibération, le Conseil municipal, accepte le transfert de compétence «gestion de milieux aquatiques » à la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, dans les conditions énumérées ci-dessus ;

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION ET L'UTILISATION DE LANterne CELESTE ET FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté municipal interdisant l'usage des lanternes célestes et des feux d'artifice a été pris dans un souci de maintien de la sécurité et au vu du risque d'incendie.

L'arrêté est consultable sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

Cet arrêté est applicable sur l'ensemble de la commune.

TRAVAUX MUR GORGES DU NAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été demandé à l'entreprise Mandier un devis pour des travaux de soutènement au niveau du canal du sentier des Gorges suite à l'effondrement du mur afin que celui-ci ne se retrouve pas obstrué en cas de chute de terre.

Ces travaux sont dans la logique de réparation des dégâts causés par la chute du mur, le montant de leur coût est donc joint au dossier présenté à l'assureur. Toutes les pièces ont été fournies et la commune reste dans l'attente de la décision du cabinet d'assurance.

Il informe également l'assemblée que le parapet a été reconstruit.

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 25 Aout 2014

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien de l'AMF pour son action à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la

En direct des conseils.....

baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales et à leurs intercommunalités.

Etant évident que la diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, il est nécessaire de soutenir l'action de l'association des maires de France et dans ce contexte, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter cette motion de soutien.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adoption de cette motion.

INSCRIPTION DU SITE DES GORGES DU NAN AU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISEROIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic de labellisation du site des Gorges du Nan a été effectué au mois de janvier 2014. Le bilan de cette étude fait apparaître que le site est éligible pour intégrer le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère.(ENS)

Après une présentation du diagnostic et de la politique de labellisation menée par le Conseil Général, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de demander l'inscription du site des Gorges du Nan au réseau des ENS. Il précise qu'une convention déterminant les engagements de la commune et ceux du Département sera signée sous réserve de l'acceptation de la labellisation du site.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que le site des Gorges du Nan qui possède un patrimoine naturel, culturel, historique mais surtout géologique et paysager remarquable doit faire l'objet d'une demande d'inscription au réseau des ENS de l'Isère. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et l'autorise à signer la convention entre le Département, la commune de Malleval-en-Vercors et la commune de Cognin-les-Gorges.

AGENCEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider un devis pour l'agencement d'une partie de la bibliothèque que Mme Sylviane AGERON, responsable bénévole a fait établir.

Ce devis qui se monte à 830 euros HT concerne l'acquisition de meubles de rangement qui s'avère nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Il rappelle que l'agencement actuel sera gardé

et que ce nouvel achat est légitimé par un besoin supplémentaire de rangement des stocks de livres, de BD et de documents.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cet achat.

QUESTIONNAIRE AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le questionnaire concernant le futur aménagement du centre bourg du village qui sera distribué prochainement aux habitants de la commune. Il propose la validation de celui-ci.

Après consultation, le Conseil Municipal approuve le questionnaire et accepte sa diffusion auprès des administrés.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques, suite à la proposition de liste présentée par la municipalité, a désigné les membres de la commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires

PICAT Paul / L'Albenc
CHAIX Philippe / Cognin-les-Gorges
AGERON Sylviane / Cognin-les-Gorges
CHAVANCE Laurence / Cognin-les-Gorges
MATRAIRE Frédéric / Cognin-les-Gorges
VEYRET Marie-Pierre / Cognin-les-Gorges

Commissaires suppléants

MATHIEU Chantal / L'Albenc
BOREL Jean / Cognin-les-Gorges
DUPUIS Caroline / Cognin-les-Gorges
GUINEBERT Crystel / Cognin-les-Gorges
MUCKENSTRUM Pierre / Cognin-les-Gorges
PLESSE Gérard / Cognin-les-Gorges

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Septembre 2014

CREATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la commune a reçu plusieurs demandes de stationnement de taxis.

Dans l'optique d'une création de place de stationnement de taxi, il convient d'arrêter les modalités d'exercice de la profession de taxi sur la commune de Cognin-Les-Gorges.

En direct des conseils.....

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

- l'autorisation d'une seule et unique place de taxi (le premier inscrit sur la liste d'attente devenant l'ayant droit),
- un droit d'occupation du domaine public de 120 €/an,
- un emplacement réalisé sur le parking de la place publique contre le monument aux morts,
- une signalisation au sol et une implantation d'un panneau réglementaire à la charge de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à cette décision, une demande d'autorisation de stationnement de taxi ainsi que la liste d'attente seront envoyées à la préfecture afin d'être examinées par la commission départementale des taxis et voitures de petite remise qui émettra un avis.

Un arrêté de création d'une autorisation de stationnement de taxi sera ensuite pris.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- valide le projet de création d'un emplacement de stationnement de taxi aux conditions ci-dessus
- donne mandat au Maire pour prendre l'arrêté municipal après avis de la commission départementale

JOURNEES DU PATRIMOINE

Monsieur Geoffrey GIRARD et Monsieur Richard MOURRE sont les organisateurs des journées du patrimoine sur Cognin-les-Gorges. Ils expliquent et présentent au Conseil Municipal l'organisation et le déroulement des visites prévues sur la commune les 20 et 21 septembre prochains.

Quatre visites commentées par Geoffrey GIRARD seront proposées au public (2 le samedi et 2 le dimanche), celles-ci partiront de la place de l'Eglise pour une découverte du village et de ses monuments.

PROJET :Maison d'Assistantes Maternelles(MAM)

M. le Maire fait part de la rencontre avec Mmes Jaussaud et Pagny au sujet d'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles sur notre village.

Elles ont exposé les raisons qui motivent leur projet :

- un besoin d'échange dans un métier qui est principalement exercé seul ;
- une meilleure prise en charge des enfants de plus de 3 ans ;
- une plus grande amplitude horaire de garde des enfants ;
- des échanges et un partage d'expérience avec les

assistantes maternelles qui ne participeraient pas au projet.

Elles ont expliqué ce qu'elles attendaient de la part de la commune :

- un soutien dans leur démarche auprès des différents interlocuteurs (CAF, PMI, communauté de communes....) ,
- une aide pour trouver des locaux adaptés à leur activité.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord sur le fait que ce projet présente un intérêt pour notre commune, mais il a aussi posé des préalables pour aller plus loin dans cette démarche.

Ce projet est une initiative privée ; si la commune s'implique, les rôles de chacun devront être clairement clarifiés. La commune peut être un facilitateur pour une activité privée mais elle ne peut pas être un financeur direct.

D'autre part ce projet, s'il devait recevoir le soutien de la commune, devrait être validé par la communauté des assistantes maternelles, ou néanmoins être vécu positivement par celles-ci.

Il devrait aussi apporter une réelle plus-value à la prise en charge des enfants d'âge périscolaire et améliorer la prise en charge des enfants lors des congés maladies éventuels des assistantes maternelles.

Enfin il devra être validé par la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors qui est en charge de la compétence petite enfance et qui vient de financer récemment une belle crèche /halte-garderie.

OUVERTURE DES PLIS DES CANDIDATURES A L'APPEL D'OFFRE CONCERNANT LE DIAGNOSTIC POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal le déroulement de l'ouverture des plis des candidatures à l'appel d'offre concernant le futur aménagement du centre bourg du village.

Vingt-cinq offres de candidatures ont été réceptionnées. Après un long et précis dépouillement de celles-ci, trois d'entre elles ont été retenues et seront entendues lors de la seconde phase de consultation prévue début octobre.

Cette ouverture de plis s'est effectuée avec le concours et sous le contrôle du CAUE.

En parcourant les rues.....

RECOMPENSE!



Un feu tricolore «vert récompense» a été installé au carrefour place de la Fontaine et de la route départementale 1532 .

Le feu détecte la vitesse des automobiles : si la vitesse est respectée , il passe au vert , sinon c'est l'arrêt obligatoire .

Ce moyen sécurise ce carrefour dangereux.

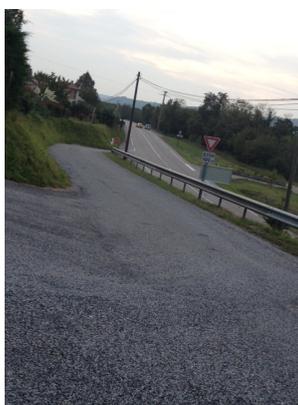
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GOJON SILETRA pour un montant HT de 9955,00€ avec une subvention de 4929,00 € du Conseil Général de l'Isère.

GOUDRONNAGE

L'état des chaussées a nécessité l'intervention de l'entreprise CHAMBARD pour une réfection de l'impasse du Port et la route de l'ancienne Piscine pour un montant de 12208,50 € HT.



GLISSIERE



Au niveau de la sortie du lotissement «la Tour» sur la RD 1532 , la glissière de sécurité existante a été prolongée jusqu'au panneau du STOP. Celle-ci rassurera les automobilistes surtout en hiver ! Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ACE pour un montant HT de 2883,00 € avec une subvention de 793,25 € du Conseil Général de l'Isère.

TRAVAUX CIMETIERE

Fin août, nos employés communaux, Grégory Reynaud-Dulaurier et Jean-Claude Caillat, aidés par Yohan Ruelle, en emploi jeune en emploi d'été, ont mis un point d'eau dans la partie du cimetière neuf.

A l'aide d'une mini-pelle louée, ils ont enfoui une conduite entre le point d'eau de l'ancien cimetière et le nouveau. Ils ont également réaménagé les écoulements des deux points d'eau.

Félicitations à eux pour la qualité de leur travail et merci par avance à tous ceux qui jettent les bouquets et plantes, pour le respect qu'ils voudront bien porter au tri. Dans le coin poubelle: les végétaux d'un coté, les plastiques, papiers et tous les impurescibles de l'autre.

QUESTIONNAIRE , POURQUOI? COMMENT?

La commune de Cognin les Gorges a récemment fait l'acquisition d'une parcelle d'un hectare située au Nord-Est de la commune, appelée communément "le pré Champon" . A proximité du centre village, cet espace représente un véritable potentiel pour un éventuel projet d'aménagement urbain, source d'idées et de questionnements. Quasiment dans le même temps, s'engage le programme d'enfouissement des réseaux secs et humides sur la Place de la Fontaine et le quartier de la rue de la Vieille Eglise. Aussi, dans un souci de cohérence, le Conseil Municipal a lancé une étude pour améliorer la qualité et l'organisation de ces espaces publics, afin d'aboutir à un aménagement cohérent et convivial. Pour le Pré Champon, le conseil municipal doit aujourd'hui concilier de nombreux objectifs et contraintes:

- prendre en compte les besoins en accès au logement, précisés par le Plan Local d'Habitat élaboré dans le cadre des 3 communautés de communes du Sud Grésivaudan et exprimés par nos concitoyens au quotidien,
- respecter les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale en terme de nombres de logements autorisés à la construction et de type d'habitat,
- élaborer un schéma d'urbanisation qui corresponde à notre village dans ses aspects paysagers et patrimoniaux, mais aussi dans ses modes de vie,
- réaliser un programme de construction viable économiquement pour les acheteurs éventuels (particuliers, bailleurs sociaux), mais qui soit équilibré financièrement pour la commune.

En parcourant les rues...

Pour le haut du village, l'enfouissement des réseaux est l'occasion de remettre en cause les aménagements existants pour faire en sorte que ceux-ci répondent mieux à nos besoins de circulation, stationnement et espaces de vie collectifs.

Dans l'esprit de faire en sorte que ce projet devienne celui de tous les habitants de notre commune, le conseil municipal souhaite mettre en place une démarche participative et associer le plus grand nombre à cette réflexion par le biais du questionnaire que nous vous proposons dans ce numéro 41 de l'Echo des Gorges publié en cette fin du mois de septembre. Les questionnaires seront à rendre avant le 27 octobre. Les données récoltées seront par la suite analysées en détail avec l'aide des chargés de mission du CAUE afin de mettre en évidence vos ressentis et vos perceptions concernant votre cadre de vie général dans la commune. Un rendu de cette étude sera fait dans le prochain Echo des Gorges de fin novembre. Nous espérons que les éléments émergents serviront de base à la construction de nos projets d'aménagements.

Nous vous remercions à l'avance pour vos retours que nous espérons nombreux. Nous sommes sûrs qu'ils viendront enrichir et faire fructifier notre réflexion collective.

MODE D'EMPLOI STEP

Station d'épuration de COGNIN LES GORGES

Depuis le mois de mars 2014, la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Cognin les Gorges est en service. Cette station à filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 450 équivalents habitants, permet le traitement des eaux usées collectées par le réseau unitaire de la commune qui se déversait auparavant dans le Nan, sans traitement.

Principe de fonctionnement :

Une station à filtres plantés de roseaux est constituée de bassins étanches remplis de différents substrats. L'eau usée est acheminée dans les bassins et s'écoule à travers les couches de graviers. Des bactéries vont pouvoir se développer naturellement et se fixer aux racines des roseaux, là où l'oxygène est disponible. Elles détruisent alors les polluants dissous. L'effluent est ensuite récupéré par un drain dont les parois ne laissent passer que l'eau. Des roseaux (macrophytes) sont plantés dans les bassins. Leur rôle est multiple :

- Ils mettent à disposition l'oxygène de la

photosynthèse et des bactéries en le faisant transiter à l'intérieur de la tige dans un tissu appelé aerenchyme, jusqu'aux racines où il est relargué,

- Ils permettent le décolmatage naturel du gravier par l'effet mécanique du vent qui fait osciller les roseaux, laissant ainsi toujours un anneau libre à la base de la tige pour le passage de l'eau,
- Ils contribuent au compostage des boues s'accumulant sur les premiers bassins en maintenant une humidité idéale à la surface des bassins
- Ils vont utiliser l'azote contenu dans les eaux pour leur croissance
- Ils vont participer à la désinfection des eaux en sécrétant des biocides au niveau de leurs racines
- Ils assurent une très bonne intégration de la station dans le paysage

Avantages de cette filière de traitement :

Le procédé par filtres plantés de roseaux est adapté aux communes rurales car il a une bonne capacité d'autogestion, un entretien facile et un rendement épuratoire efficace. Cette technique permet le traitement des boues primaires in situ.

De plus, les stations d'épurations classiques ont souvent des problèmes d'odeurs. Ces odeurs proviennent des fermentations anaérobies (sans oxygène). Différents résidus se forment avec ces fermentations et notamment des acides gras volatils qui sont responsables des odeurs. Le système de traitement par filtres plantés de roseaux se fait par voie aérobie. Les matières en suspension qui sont retenues à la surface du filtre vont être stabilisées et cette dégradation ne va dégager que de l'eau et du gaz carbonique qui est inodore.

Suppression des fosses (septiques, toutes eaux, bacs à graisses...) :

Avant la création de la station, l'ensemble des eaux usées rejoignaient directement le milieu naturel, par conséquent la plupart des habitations raccordées disposent d'une fosse septique avant le rejet.

Les eaux usées étant désormais traitées par la nouvelle station, les fosses septiques ne sont plus nécessaires pour les habitations raccordées au réseau. Elles doivent donc être supprimées ou shuntées par les propriétaires. La Régie eau et assainissement de la 3C2V reste à votre disposition pour toutes questions ou renseignements techniques au 04 76 36 90 57.

En parcourant les rues...

La station à sa mise en fonctionnement au mois de mars 2014 :



Pas de lingettes dans les toilettes !!!

Les lingettes de toute nature (hygiénique, nettoyante, démaquillante, désinfectante...) ainsi qu'un certain nombre d'autres déchets sont **un fléau** pour les équipements et les réseaux d'assainissement de notre collectivité mais également pour l'environnement. Même si les canalisations d'eaux usées sont communément appelées « Tout-à-l'égout », elles ne peuvent pas **TOUT** accepter.

Biodégradable oui, soluble non...

Si la communication des industriels laisse à penser le contraire, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes et autres déchets aient le temps de se décomposer. Il est donc important de rappeler quelques chiffres sur la durée de vie des déchets :

Papier toilette :	2 semaines à 1 mois
Mouchoir en papier :	3 mois
Mégot de cigarette :	1 à 2 ans
Couche jetable, serviette hygiénique :	400 ans
Lingette, tampon hygiénique, compresse :	400 ans

En parcourant les rues...

20 tonnes de déchets par an

C'est plus de **20 tonnes par an** de ces déchets qui sont collectées dans les réseaux d'eaux usées ou à l'entrée de la station d'épuration causant d'importants désordres sur ces ouvrages.

Les fibres très résistantes des lingettes ou d'autres déchets sont à l'origine de casses ou d'usure prématurée des équipements (dégrilleurs, pompes...) nécessaires au bon fonctionnement du réseau. Elles constituent également un risque important pour la pérennité des installations d'assainissement non collectif et un surcoût de leur entretien.



Un coût pour la collectivité = un coût pour l'utilisateur

Les coûts imputables à la présence de ces déchets interdits dans les réseaux d'assainissement et à leur élimination se chiffrent en **dizaine de milliers d'euros par an**. Ces coûts sont malheureusement mais réglementairement directement répercutés sur le tarif de l'assainissement de notre collectivité.



Ce qu'il ne faut pas jeter aux toilettes, à l'évier ou à l'égout

	Type de déchets	Filière d'élimination
	Lingettes de tout type	ORDURES MENAGERES (Moloks)
	Serviettes ou tampons hygiéniques	ORDURES MENAGERES (Moloks)
	Couches jetables	ORDURES MENAGERES (Moloks)
 <small>HUILES DE FRITURE</small>	Huiles de friture, graisses de cuisson...	DECHETTERIE
	Huiles de vidange, huiles moteur...	DECHETTERIE
 <small>SOLVANTS DIVERS</small>	Solvants, Peintures, acide, soude...	DECHETTERIE
	Tous types d'hydrocarbures (fuel domestique, gasoil, essence...)	ELIMINATION PAR PROFESSIONNEL SUR FILIERE AGREE
	Médicaments	PHARMACIE (CYCLAMED)

Aidez-nous et protégeons l'environnement ! Ne jetez pas vos lingettes et autres déchets dans les toilettes !

Dossier: La rentrée scolaire

LA NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A COGNIN/ROVON/ST GERVAIS

Semaine type : lundi /mardi/ jeudi/ vendredi année 2014 2015 **Cognin les gorges**

7h30-8h30 : les enfants sont accueillis en garderie

8h30-8h40 : les enfants sont accueillis dans la cour de l'école par les enseignantes

8h40-11h40 : les enfants sont en classe avec l'enseignante.

11h40-13h15 : Pause méridienne (pause déjeuner/temps détente)

13h15-13h25 : les enfants sont accueillis dans la cour par les enseignantes

13h25-16h10 : les enfants sont en classe avec les enseignantes **les lundis et jeudis**

13h25-15h10 : les enfants sont en classe avec les enseignantes **les mardis et vendredis**



**COGNIN LES
GORGES**

Et 15h10-16h10 les mardis et vendredis : les enfants sont en TAP ou sont récupérés par les familles

16h10-18h : les enfants qui ne rentrent pas chez eux sont accueillis en garderie

Semaine type : lundi/ mardi/ jeudi/ vendredi , année 2014 2015, **Rovon**

7h30-8h40 : les enfants sont accueillis en garderie

8h40-8h50 : les enfants sont accueillis dans la cour de l'école par les enseignantes

8h50-11h50 : les enfants sont en classe avec les enseignantes

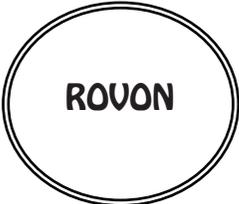
11h50-13h25 : Pause méridienne (pause déjeuner/temps détente)

13h25-13h35 : les enfants sont accueillis dans la cour par les enseignantes

13h35 15h50 : les enfants sont en classe avec les enseignantes

15h50-16h20 : les enfants sont en TAP ou sont récupérés par les familles

16h20 18h : les enfants sont accueillis en garderie



ROVON

Semaine type : lundi /mardi/ jeudi/ vendredi, année 2014 2015, **St Gervais**

7h30-8h50 : les enfants sont accueillis en garderie

8h50-9h : les enfants sont accueillis dans la salle de classe par les enseignantes

9h-12h : les enfants sont en classe avec l'enseignante

12h-13h35 : Pause méridienne (pause déjeuner/temps détente)

13h35-13h45 : les enfants sont accueillis dans la classe par les enseignantes

13h45-16h : les enfants sont en classe avec les enseignantes

16h-16h30 : les enfants sont en TAP ou sont récupérés par les familles

16h30-18h : les enfants sont accueillis en garderie



**SAINT
GERVAIS**

Le temps méridien : les lundis, mardis jeudis et vendredis, pour les enfants ne restant pas déjeuner à l'école, les enseignantes assureront l'accueil dans la cour dès 13h15 à Cognin ; dès 13h25 à Rovon, dès 13h35 par les ATSEM à St Gervais ;

Le mercredi midi : une garderie est mise en place de la fin de la classe (Cognin : 11h40 ; Rovon : 11h50 et St Gervais : 12h) jusqu'à **12h45** dans les trois écoles.

Concernant notre commune: Cognin-Les-Gorges

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, les enfants de Cognin les Gorges, Malleval, Rovon, St Gervais ont repris le chemin de l'école de Cognin les Gorges sous la direction de Marie-Hélène Fontaine. Cette année soixante-douze enfants sont répartis en trois classes.

Aurélie Cazals accueille 27 écoliers de CE1, CE2.

Claire Brass, Delphine Bernard et Nicolas Durand, à temps partiel, se partagent l'enseignement pour 23 enfants de CM1, CM2.

Marie- Hélène Fontaine encadre 22 élèves de CM1, CM2.

Dossier: La rentrée scolaire

Les TAP :

Qui?

Sont concernés tous les élèves de maternelle et de primaire qui le souhaitent

Quoi?

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des temps d'activités organisés et pris en charges par le Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) en prolongement de la journée de classe.

A Cognin les Gorges, ils prennent la forme d'ateliers gratuits proposés à tous les enfants. Ils ne sont pas obligatoires. Cependant, une fois inscrit, la présence de l'enfant est requise à chaque séance.

A Rovon et St-Gervais, les enfants sont encadrés, ralentissant le rythme de la journée en attendant leur départ.

Où?

Les TAP se déroulent dans les écoles ou dans les bâtiments communaux.

Quand?

Les TAP représentent 3heures d'activités par semaine soit:

-pour Cognin, $\frac{1}{4}$ d'heure les lundis mardis jeudis et vendredis **entre 11h40 et 13h15** puis les **mardis et vendredis de 15h10 à 16h10**

-pour Rovon, $\frac{1}{4}$ d'heure les lundis mardis jeudis et vendredis **entre 11h50 et 13h25** puis **tous les soirs de 15h50 à 16h20**

-pour St Gervais, $\frac{1}{4}$ d'heure les lundis mardis jeudis et vendredis **entre 12h et 13h35** puis **tous les soirs de 16h à 16h30**

L'inscription aux TAP est valable pour une période de vacances à vacances, ce qui correspond à un cycle de 7 semaines en moyenne sur 5 périodes dans l'année.

Comment?

Ils sont encadrés par le personnel du SSI. L'encadrement par des bénévoles viendra renforcer les agents.

Exemples d'ateliers sur Cognin les Gorges :

3 grandes familles d'activités :

-Activités jeux collectifs, détente

-Activités jeux d'équipe

-Activités jeux de société et ateliers créatifs du moment.

Les enfants participeront à toutes les activités sur 3 semaines.

Dossier: La rentrée scolaire

A Compter du 2 septembre 2014 (Sous réserve d'ajustements)

HORAIRES DE BUS SCOLAIRE ECOLES de COGNIN , ROVON, SAINT GERVAIS

Période scolaire : Oui

Commune	Itinéraires Services	Aller
	Point d'arrêt	Immjv---
SAINT GERVAIS	ECOLES	08:10
	BOURG	08:12
	LE REGONFLE	08:13
	LE PORT	08:15
ROVON	ECOLE	08:20
COGNIN LES GORGES	ECOLES	08:35
ROVON	ECOLE	08:45
SAINT GERVAIS	ECOLES	08:55

Période scolaire : Oui

Commune	Itinéraires Services	Retour	Retour
	Point d'arrêt	Im-jv---	mercredi
COGNIN LES GORGES	ECOLES	16:15	11:45
ROVON	ECOLE	16:25	11:55
SAINT GERVAIS	LE REGONFLE	16:30	12:00
	BOURG	16:33	12:03
	ECOLE	16:35	12:05
	LE PORT	16:40	12:10
ROVON	ECOLE	16:45	12:15
COGNIN LES GORGES	ECOLES	16:55	12:25



Vie du village...

L'ECHO DES GORGES, DU NOUVEAU!!!

La commission communication a décidé de travailler différemment en ce début de mandat. L'Echo des Gorges paraîtra dorénavant tous les 2 mois: fin septembre, fin novembre, fin janvier, fin mars, fin mai et fin juillet. Il sera moins conséquent mais avec une actualité plus à jour.

Il ne sera plus lancé un appel aux différents partenaires (associations, écoles, organismes divers) qui collaborent à l'écriture de ses articles. Ceux-ci sauront que leurs articles devront être parvenus avant le 15 du mois de parution. Tout article arrivé après cette date paraîtra dans le numéro suivant. Isabelle Rudloff se donnera une grosse semaine pour faire le travail de mise en page, suivi du comité de lecture, de l'édition par le biais des moyens de publication de la mairie. La distribution sera faite dans chaque boîtes aux lettres, par les membres du conseil municipal à la fin de chaque mois cité...ou dans les tous premiers jours du mois qui suivent...Ne soyons pas trop présomptueux...

Voilà le pari de la nouvelle équipe. L'épreuve du temps dira si la formule est la bonne.

CENTRE DE LOISIRS

Un fabuleux voyage dans l'histoire.

Le séjour du 21 juillet au 01 août s'achève pour le centre de loisirs, géré par la communauté de communes Chambaran-Vinay-Vercors. Les enfants ont été accueillis dans le cadre naturel et chaleureux de Cognin les Gorges.

La thématique de l'histoire est au programme cet été, les enfants remontent le fil du temps tout en découvrant le patrimoine qui les entoure. Pour la première semaine un petit saut dans la préhistoire a conduit les enfants à Presles pour des activités adaptées par tranches d'âge, chasse à l'ours préhistorique, jeux, balade en forêt... et pour les plus grands spéléo à la grotte de Pré l'Étang. Avec la visite du musée de la préhistoire à Vassieux en Vercors et son atelier sur le feu, chaque enfant a pu apprendre à faire du feu. La même journée, après la découverte de la grotte de la Dray Blanche, les enfants sont allés à la rencontre des chiens de traîneaux. Avec la période de l'antiquité, ils ont appré-



hendé la Grèce, l'Égypte, les romains, les gaulois. Ils ont installé un village Astérix et Obélix sans oublier la fameuse potion de Panoramix. Une journée Astérix et les jeux olympiques a été organisée. Un des temps forts a été aussi les « Petits Chevaux de Troie » avec la venue du poney club de Charroi, de Vinay. Pour chaque journée la décoration était incluse au thème choisi. Chaque semaine un atelier cuisine préhistorique transformait les enfants en parfaits petits marmitons. Pour mettre les parents dans l'ambiance, une petite fête leur était consacrée. Toute l'équipe, Christelle, Emma, Gabrielle, Alexia, Mélissa, Jeanne, Julien, Baptiste et Morgan, encadrée par Magali Dumas qui reprend la direction de l'accueil de loisirs de la 3C2V, a eu à cœur d'animer le séjour de vacances des enfants et ce malgré une météo peu favorable.



CLUB DES GORGES DU NAN

Le voyage du Club

Le club des Gorges du Nan a organisé une journée voyage en Savoie et Haute Savoie. Après un délicieux repas cuisses de grenouilles au grand hôtel thermal d'Aix les Bains, le club s'est rendu à Vaux à la découverte des Jardins Secrets. Cette journée pleine de charme dans l'univers féérique de ces jardins secrets ou parfums et couleurs se conjuguent pour créer une ambiance originale et raffinée, a émerveillé les aînés. Avec le plein de belles images dans la tête, le retour s'est effectué en chansons.



Vie du village...

FOYER RURAL

VOGUE 2014

Vendredi 1^{er} Août : Ambiance reggae.

La vogue a débuté par un concert gratuit avec en première partie Yak qui a enchanté le public avec un style dynamique et personnel alliant le blues,

le reggae et la chanson française. Amar, dont le nom de scène est actuellement Yak, est originaire de St Marcellin. Il répond toujours présent pour la vogue de Cognin, celle-ci lui est incontournable avec l'ambiance bon enfant qui y règne. Au grand plaisir des spectateurs, Puppa Menda est venu le rejoindre sur scène. Amar a invité Naïla, jeune chanteuse de St Marcellin pour un fabuleux duo.



Le groupe de St Etienne, Barabans a rythmé la nuit en seconde partie avec son concert de reggae roots.

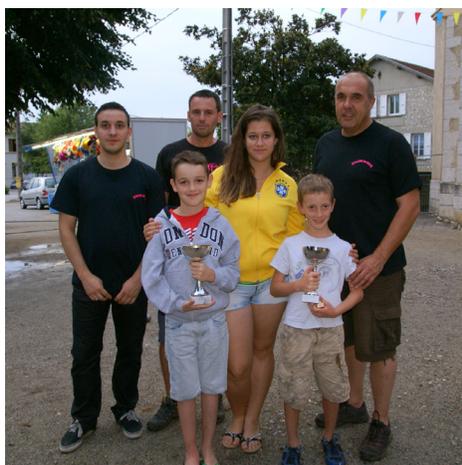


Le groupe est composé de cinq musiciens, Fabien chant et guitare, Simon chant et

percussion, Gaël à la batterie, Robin au clavier et Max à la basse.

Samedi 2 Août:

Les festivités se sont poursuivies, malgré les incertitudes du temps. Au programme du samedi, le concours de pétanque remettant en jeu le challenge Vincent Simoëns a été particulièrement couru avec soixante-dix-sept doublettes. Le challenge a été remporté par Stéphane Tripiet et Julien Caribotti face à Christophe Lemerle et Gilles Gaillard, brillants demi-finalistes. Enzo Callet et Anthony Dolin ont reçu la coupe de la plus jeune équipe inscrite pour ce concours.



Dans la salle des fêtes, de nombreux participants se sont initiés à la pratique de la zumba, exercices combinant le fitness et le cardio-training sur des musiques rythmées.

En soirée, Sun Music a fait évoluer les très nombreux danseurs dans un bain de mousse. Un service de sécurité et un encadrement attentif ont permis le bon déroulement de l'originalité de ce bal.



Dimanche 3 Août:

Le dimanche dès 7 h 30 le vide grenier s'installait. Peu d'exposants mais le soleil fut tout de même au rendez vous.



Les baptêmes en hélicoptère ont remporté un très grand succès.

Comme chaque année, Vercors Envol répond présent pour les baptêmes de parapente.

L'association de pêche a tenu un atelier pédagogique de pêche à la truite, pour les enfants, dans la fontaine du village.



Vie du village...

Ces trois jours de vogue se sont clôturés par le délicieux repas raviolos confectionné par Ludovic Champion, suivi du magnifique feu d'artifice offert par la municipalité et du bal populaire avec Mus Danse.



La fête est finie.

Cette année encore le foyer rural de Cognin et les jeunes du village se sont énormément impliqués pour offrir trois jours de fête aux villageois.

Un grand merci aux membres du foyer rural et aux bénévoles...A l'année prochaine!

PROCHAIN RENDEZ VOUS:

Soirée Beaujolais : Samedi 22 novembre

Assemblée générale: Samedi 29 novembre

ACTIVITES SPORTIVES

Planning:

JOURS	Types de cours	Horaires	Nom du professeur
Lundi	Stretching	18h à 19h	Gisèle
Mardi	Zumba	20h à 21h	Laura
Mercredi	Gym séniors	9h à 10h	Gisèle
Mercredi	Cardio/step	18h30 à 19h30	Gisèle
Jeudi	Gym tonique	19h45 à 21h	Christelle

Contact professeurs:

Gisèle	04 57 33 15 72	gisele.38@sfr.fr
Laura	06 88 26 20 66	laura.durand38@orange.fr
Christelle	06 85 67 84 09	bonavia.c@hotmail.fr

JOURNEES DU PATRIMOINE

A la rencontre de l'histoire et du patrimoine.

Ces journées du patrimoine permettent un fabuleux voyage dans l'histoire. Geoffrey Girard a animé celles-ci les 20 et 21 septembre derniers. Il a conduit les visiteurs à la rencontre de notre beau village. Le patrimoine bâti sur la commune remonte au moyen âge. Geoffrey a expliqué la féodalité de Cognin rattachée au mandement d'izeron. Il a fait découvrir la Maison Forte de la Tour, un des fiefs vassaux, étape et cantonnement militaire sur la route de l'Italie. Son séchoir à noix est le plus ancien de l'Isère conservé en l'état, il est classé aux monuments historiques.



La pierre à dîme taillée dans un bloc de pierre calcaire est creusée de deux cavités inégales qui servaient de mesures. L'ancienne église d'origine romane, donnée au charpentier en échange de son travail, monument privé, est protégée au titre des monuments historiques. Le circuit se poursuit avec la visite du château, ancienne maison noble du 17^{ème} siècle: Une légende raconterait l'existence d'un passage souterrain entre le château et la Tour! La bâtisse Saint Joseph a eu de nombreuses fonctions au fil des siècles, elle a servi de moulin en magnanerie, qui fut la deuxième plus grosse filature de l'Isère, puis de centre d'éducation religieuse, à un centre d'hébergement pour la DASS avec pour mission de recueillir les réfugiés sud-est asiatiques... L'exploitation de l'eau a eu une réelle importance à Cognin, la création de canaux dès 1291 a permis d'utiliser la force motrice de celle-ci et le développement industriel du village. Les canaux sont toujours présents aujourd'hui et visibles lorsque les promeneurs empruntent le sentier des Gorges. Pour ceux qui desirent aller plus loindans la connaissance historique de ce riche patrimoine bâti, un magnifique ouvrage illustré est disponible en mairie et à la bibliothèque de Cognin les Gorges.



Vie du village...

INFOS



AIDE DIFFERENTIELLE AUX CONJOINTS SURVIVANTS

Depuis le 1^{er} août 2007, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre -ONAC-, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Défense sont chargés d'instruire les demandes d'aide différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC ;

Cette aide différentielle s'ajoute à l'ensemble des ressources, de quelque nature que ce soit.

Pour bénéficier de cette allocation, il faut déposer une demande (au moyen d'un imprimé disponible au service départemental de l'ONAC) et remplir **les 4 conditions suivantes** :

- Etre veuf(ve) d'un pensionné(e) militaire d'invalidité, d'un(e) titulaire de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation pour des services accomplis au cours d'opérations de guerre (Première et Seconde Guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie), d'opération de sécurité hors métropole(missions extérieures) ou pouvoir se prévaloir d'un titre ou d'une qualité en rapport avec l'un des conflits susmentionnés,
- Etre âgé(e) au minimum de 60 ans au moment de la demande,
- Justifier de ressources mensuelles inférieures à 932,00€ (l'APL n'est pas prise en compte dans le calcul des ressources)
- Résider de façon régulière et continue dans le département où la demande est déposée.

Office Nationales des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre

Service Départemental de l'ISERE

Adresse : 26, rue Colonel DUMONT 38000 GRENOBLE

Tel : 04-76-46-10-33

Courriel : sd38@onacvg.fr

Heures d'ouverture : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h

ARTISANS , COMMERCANTS.....

Vous êtes Artisans, Commerçants, de Profession Libérale et vous souhaitez figurer sur la liste des services publics de Cognin-les-Gorges, inscrivez-vous et remettez votre bulletin d'inscription auprès de la mairie avant le 12 novembre. Vous pouvez remettre votre bulletin soit directement à la mairie soit dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe en précisant dessus « services publics ». N'hésitez pas non plus à vous faire connaître auprès de la mairie si vous démarrez votre activité plus tard. Merci et à bientôt.

Bulletin d'inscription : Artisans, commerçants, professions libérales de Cognin les gorges

Nom :

Prénom :

Activité :

Numéro SIRET :

Cordonnées téléphoniques (fixe et mobile personnel) :

Adresse personnelle :

Adresse de votre activité et coordonnées téléphoniques :

E-mail :

Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis...



Le 16 août 2014
Florent Pierre François
DURAND et Vanessa
Nicole Andrée REPLAT
domiciliés 1995 route
de Chagneux

Ils ont vu le jour...

FONTAINE Chloé née le 22
août 2014, fille de Romary
FONTAINE et de Isabelle
VIAL, 7 rue des Sorbiers



REPKEWITZ Sacha, né le 18 juillet 2014, fils de
Sébastien REPKEWITZ et de Céline DURAND,
49 rue Saint Joseph

RODET Maxence, né le 09 août 2014, fils de
Sébastien RODET et de Caroline ROYBET, 189
route du Giet

ROUX Athénaïs, née le 01 septembre 2014, fille
de Olivier ROUX et de Anna FOUILLAND, 114
Lotissement La Tour

Coline DELÉVAL née le 11 septembre 2014,
fille de DELÉVAL Cyril et de KAPFER Lucie,
domiciliés 271 rue de Chaponnière



Elle nous a quitté...

Fernande THOMASSET, le 23 septembre 2014,
le village

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 9H à 17H
Vendredi : 9H à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou
sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Vous avez une anecdote, un savoir faire ,
une recette d'autant, un récit ..à partager ?
Ou une idée à soumettre ?
n'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles!
Le comité de rédaction effectuera une sélection
pour les éditions suivantes
contact: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT RUDLOFF,
Chantal DONNEGER, Claire
BOUTET

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle
BROZEK, Carolle MORELL,
Isabelle CLEMENT RUDLOFF

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

**Ne pas jeter sur la voie
publique**

Tirage à 250 exemplaires.